Logo CFDT

La protection sociale : propositions de la CFDT

Sollidarité

LES CHIFFRES

Les prestations de protection socilaes représentaient 620 MDS d'euros en 2010 (près d'un tiers du PIB), ainsi réparties :

- Vieillesse : 45 %
- Santé : 35 %
- famille-maternité : 9 %
- Emploi : 6 %
- Logement : 3 %
- Exclusion-pauvreté : 2 %

Les régimes d'assurances sociales obligatoires en financent 80 % et les pouvoirs publics, 10 %.

LE CONSTAT

- La France connaît, comme partout dans le monde, une hausse des dépenses liées aux progrès médicaux et au vieillissement de la population. La nature de certaines prestations (maladie, famille) a aussi évolué ; ce qui relevait de l'assurance des salariés est devenu un droit quasi-universel.

LES ENJEUX

- Conserver un haut niveau de socialisation des prestations en procédant aux réformes de fond nécessaires et en adaptant les modes de financement de chacune d'elles.

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

Pour les risques contributif : vieillesse, chômage, accidents du travail, maladies professionnelles

- Il faut opérer une mutualisation entre les salariés pour assurer un revenu de remplacement, par des cotisations assises sur le revenu du travail. L'impôt ne doit pas financer que les éléments de solidarité.

Pour les risques à prestations universelles : maladie, famille, dépendance

- Le recours à l'impôt doit être privilégié, via un transfert partiel des cotisations patronales maladie et famille vers la CSG, tout en maintenant le pouvoir d'achat des salariés.

Pour faire face à la hausse inéluctable des dépenses de santé

- Il faut envisager, en parallèle de la réorganisation du système de soins, d'accroître le taux de la CSG.

Documents
Protection sociale : consolider son financement